

UNE NOUVELLE ÉTAPE DANS LA SOCIOLOGIE DES PROFESSIONS
EN FRANCE. BILAN CRITIQUE AUTOUR DES OUVRAGES DE
DIDIER DEMAZIÈRE, CHARLES GADÉA (2009) ET
FLORENT CHAMPY (2009)

Nadège Vezinat

Presses Universitaires de France | « [Sociologie](#) »

2010/3 Vol. 1 | pages 413 à 420

ISSN 2108-8845

ISBN 9782130580645

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-sociologie-2010-3-page-413.htm>

Pour citer cet article :

Nadège Vezinat, « Une nouvelle étape dans la sociologie des professions en France. Bilan critique autour des ouvrages de Didier Demazière, Charles Gadéa (2009) et Florent Champy (2009) », *Sociologie* 2010/3 (Vol. 1), p. 413-420.
DOI 10.3917/socio.003.0413

Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

© Presses Universitaires de France. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**Une nouvelle étape dans la sociologie des professions en France.
Bilan critique autour des ouvrages de Didier Demazière, Charles Gadéa (2009)
et Florent Champy (2009)¹**

***New step for sociology of professions in France.
Critical review about Didier Demazière & Charles Gadéa (2009)
and Florent Champy (2009) Works***

par **Nadège Vezinat***

R É S U M É

La sociologie des groupes professionnels ne constitue pas un objet nouveau de la sociologie ; néanmoins, des redéfinitions de l'objet, du champ et des approches ont été proposées récemment dans la sociologie française avec pour enjeu, d'introduire de nouvelles perspectives. Le passage d'une sociologie des professions (plutôt anglo-saxonne) à une sociologie des groupes professionnels (portée par la France) peut constituer un virage important dans la compréhension des communautés professionnelles qu'elles soient, ou non, prestigieuses, autonomes, voire même seulement à peine reconnues (Demazière, Gadéa, 2009). Parallèlement, un troisième regard visant à articuler, et non plus seulement à exclure, la sociologie fonctionnaliste et la sociologie interactionniste des professions nous invite également à sortir « de l'âge d'or des professions » (Champy, 2009).

Si, dans l'ouvrage collectif dirigé par Didier Demazière et Charles Gadéa, il s'opère un infléchissement de l'approche interactionniste, c'est une autre voie qu'a choisie Florent Champy en procédant à une réintégration de l'héritage fonctionnaliste. Dans cet article, nous nous proposons de questionner ces deux approches récemment développées pour rendre compte de la pertinence qu'il y a à renouveler la sociologie des groupes professionnels en France.

A B S T R A C T

The sociology of professional groups is not a new sociological theme. However, some French sociologists recently proposed to redefine the object, the field and the approach with the aim to introduce new perspectives. The move from a sociology of professions (rather english-speaking) toward a sociology of professional groups (rather supported by French sociologists) could constitute an important turn in the understanding of professional communities, be they prestigious or not, autonomous or even only barely recognized (Demazière, Gadéa, 2009). In parallel, a third vision aiming to articulate, and not only to exclude, functionalist and interactionist sociologies of professions, invites us to leave « the golden age of professions » (Champy, 2009). The collective book edited by Demazière and Gadéa proposes to bend the interactionist approach. Champy chose another path with the reintegration of the functionalist legacy. In this article, we propose to question both approaches to evaluate the relevance of the renewal of sociology of professional groups in France.

MOTS CLÉS : groupes professionnels, métiers, professions, travail, sociologie

KEYWORDS: professional groups, occupations, professions, work, sociology

* Doctorante EHESS-CMH
Centre Maurice Halbwachs (CMH) Bat. B., 48 Bld Jourdan – 75014 PARIS
nadege.vezinat@ens.fr

1. Ce bilan critique est consultable en accès libre sur <http://sociologie.revues.org/517>

La sociologie des professions française est une synthèse de plusieurs paradigmes issus de courants sociologiques différents : fonctionnalisme, interactionnisme, sociologies néo-marxiste et néo-wébérienne... Ces courants ont émergé les uns par rapport aux autres et ont été réceptionnés de manière différente dans des pays libéraux de type anglo-saxon et des pays, tels que la France, dans lesquels l'État joue un rôle important dans la régulation et la légitimation des groupes professionnels. (Le Bianic, Vion, 2008)

La réception française des différentes approches et des concepts issus du monde anglo-saxon des professions questionne de plus en plus les chercheurs français. De nombreuses monographies réalisées autour de différents métiers (Demazière, Gadéa, 2009) ont permis d'entreprendre une réflexion sur les spécificités des terrains français et les enjeux conceptuels qui peuvent être rattachés à une réappropriation des approches déjà existantes.

Deux ouvrages récents (Champy, 2009 ; Demazière, Gadéa, 2009) viennent apporter de nouveaux regards sur la sociologie des professions française, laquelle a été amorcée tardivement et à partir de deux courants américains qui se sont construits en opposition l'un par rapport à l'autre (I). Si, dans l'ouvrage collectif dirigé par Didier Demazière et Charles Gadéa, il s'opère un infléchissement de l'approche interactionniste (II), c'est une autre voie qu'a choisie Florent Champy en procédant à une réintégration de l'héritage fonctionnaliste (III). Cette revue de synthèse de deux publications qui marquent une inflexion significative dans le développement de la sociologie des professions en France sera complétée par un dernier ouvrage collectif, *L'injonction au professionnalisme* (Boussard, Demazière, Milburn, 2010), qui articule un certain nombre des approches issues des deux premiers ouvrages étudiés.

L'héritage anglo-saxon des professions et le retard français

La sociologie des professions anglo-saxonne qui s'appuie de façon centrale sur la distinction entre « *profession* » et « *occupation* » a été structurée par la sociologie fonctionnaliste puis par la sociologie interactionniste. Aux États-Unis et en Grande-Bretagne, les « professions » renvoient à un nombre restreint d'activités professionnelles, légitimées et qui bénéficient de traits spécifiques par rapport aux autres « *occupations* »

(Carr-Saunders, Wilson, 1933 ; Wilenski, 1964). Il reste que la caractérisation d'une profession demeure difficile. Un certain nombre de chercheurs, parmi lesquels des fonctionnalistes et même des interactionnistes, a cherché à établir les critères permettant d'établir s'il y a ou non profession : la mise en place d'une formation, la création d'un code éthique, l'obtention d'un monopole légal, de protections diverses et variées, etc. S'il existe un ensemble de critères fonctionnalistes permettant de donner un périmètre définitionnel aux professions ; les critiques interactionnistes sont venues les remettre en cause. Cette opposition constitue la tension majeure à l'œuvre dans la sociologie des professions d'inspiration anglo-saxonne.

La sociologie fonctionnaliste des professions s'est constituée à partir de descriptions de processus historiques, les professionnalisations, qui ont conduit certaines occupations à obtenir le statut de profession. En faisant reconnaître, le plus souvent par l'État, leurs savoirs – diplômes, « licence », certifications – comme légitimes, les professionnels peuvent obtenir un monopole légal d'exercice de leur activité. En plus d'une formalisation des savoirs, c'est la reconnaissance de ces savoirs par l'État et le public qui va conférer à une profession sa légitimité.

En réaction à ce courant qui étudie le modèle peu répandu des professions prestigieuses, l'interactionnisme s'est construit autour de l'étude des « petits métiers », voire des activités à la limite du métier tels que les « musiciens de danse » (Becker, 1985). En réhabilitant la sociologie empirique et l'observation participante, la sociologie interactionniste s'est plus particulièrement attachée à étudier toute activité professionnelle comme un processus non seulement biographique, mais également identitaire. Dans cette perspective, les groupes professionnels (*occupational groups*) sont des collectifs à l'intérieur desquels les membres d'une même activité de travail tendent à s'auto-organiser, à défendre leur autonomie et leur territoire et à se protéger de la concurrence par l'obtention d'un monopole. La recherche de protections légales dépend donc de la capacité de la profession à se rassembler et de sa position dans la division morale du travail par rapport aux autres groupes professionnels qui l'entourent. Plusieurs concepts ont ainsi été convoqués par les interactionnistes pour estomper la distinction entre professions et occupations, en s'appliquant aussi bien aux premières qu'aux secondes. Ainsi Hughes (1996) a mis au jour des notions pour rendre compte de la délimitation de la division du travail parmi lesquelles notamment celles de « *licence* »

(autorisation d'exercer), de « *mandat* » (obligation de mission), de « *dirty work* » (sale boulot)...

Florent Champy (2009) identifie d'ailleurs de façon très claire dans son livre trois grandes antinomies entre les conceptions fonctionnalistes et interactionnistes. Alors que pour les fonctionnalistes, les professions supposent la maîtrise de savoirs de haut niveau ; les interactionnistes montrent que des métiers ignorés par le premier courant disposent également de savoirs professionnels. Alors que les fonctionnalistes s'attachent à penser les professions par leur unité, les interactionnistes s'intéressent plutôt à la diversité des valeurs et des pratiques ainsi qu'aux singularités qui marquent ces dernières. Enfin, quand les fonctionnalistes expliquent les protections et l'autonomie d'une profession, ils le font au regard d'une nécessité inhérente à la fonction sociale remplie par la profession en question (Parsons, 1955). Les interactionnistes, eux, considèrent que ces protections et cette autonomie sont obtenues à l'issue de luttes avec d'autres « segments » professionnels concurrents (Hughes, 1996 ; Bucher, Strauss, 1992).

Au-delà de cette opposition classique, un troisième courant a vu le jour, il réunit le courant néo-marxiste qui a tenté de réintroduire la sociologie des professions dans les relations sociales (Johnson, 1972) et le courant néo-wébérien qui a permis d'envisager le statut de profession comme le résultat d'une lutte entre concurrents qui cherchent à défendre, voire à étendre, leur « *territoire* » (Abbott, 1988) et comme un processus de fermeture du marché (Larson, 1977 ; Paradeise, 1984, 1988).

Face à cette littérature majoritairement anglo-saxonne, un des premiers intérêts de ces deux publications est d'expliquer le retard français dans le développement de la sociologie des professions. Didier Demazière et Charles Gadéa analysent les nombreuses éclipses de la sociologie des professions. Ces dernières sont principalement liées à la montée en force de la sociologie du travail en France ainsi qu'au développement d'une sociologie marxiste après les événements de mai 1968. Il faudra donc attendre les années 1980 pour que le déplacement des terrains d'enquêtes oriente l'intérêt des chercheurs vers des catégories de travailleurs autres que les ouvriers ou les salariés appartenant au monde industriel. En effet, la sociologie du travail, Georges Friedmann en tête, s'était très largement focalisée sur les activités professionnelles exercées par les classes ouvrières, laissant dans l'ombre les cadres, professions libérales et autres professions plus ou moins intellectuelles. Ce terrain n'a

donc été investi que récemment par les sociologues français (Gadéa, 2010). La sociologie des professions a donc permis en se développant fortement ces dernières années en France d'étudier par un angle nouveau les activités de services et les classes moyennes.

De ce fait, la sociologie des professions française s'est construite par rapport à tout cet héritage anglo-saxon : elle a dû se positionner à l'intérieur de « débats qui ont surgi entre les approches fonctionnalistes, qui véhiculent souvent un présupposé normatif faisant l'apologie des professions et de leur rôle dans le corps social (Parsons, 1939), et les approches interactionnistes, qui se veulent plus distanciées et considèrent les notions de profession et de professionnalisation comme des *folks concepts* relevant du sens commun (Becker, 1962) et non comme des concepts sociologiques. » (Demazière, Gadéa, 2009, p. 17). Nous allons commencer par l'ouvrage de D. Demazière et Ch. Gadéa qui s'inscrit directement dans le prolongement critique de la tradition interactionniste.

La sociologie des groupes professionnels comme inflexion interactionniste (Demazière, Gadéa, 2009)

L'ouvrage dirigé par Didier Demazière et Charles Gadéa procède à une redéfinition de l'objet, du champ et des approches de la sociologie des professions. Le passage d'une sociologie des professions à une sociologie des groupes professionnels constitue un virage important dans la compréhension des communautés professionnelles qu'elles soient, ou non, prestigieuses, autonomes, voire même seulement à peine reconnues.

L'analyse sociologique des groupes professionnels est devenue un courant « à la mode », les questions de recherche et les terrains d'enquête s'y référant se développent de manière croissante. Cette approche doit, toutefois, être dissociée de la sociologie des professions classique et comprise autrement que comme une subtilité langagière de peu d'effets. Ce glissement sémantique constitue un virage important puisqu'il s'agit davantage d'un élargissement des théorisations s'intéressant à l'institutionnalisation des marchés du travail et des professions (Demazière, Gadéa, 2009, p. 18) que d'une lecture française de l'interactionnisme de la deuxième école de Chicago. Néanmoins, et si cette nouvelle orientation peut s'avérer féconde pour penser les « groupes professionnels »,

il n'en reste pas moins qu'elle présente encore des liens très étroits avec une sociologie des « professions » plus classique.

D'une sociologie des professions à une sociologie des groupes professionnels

Ce que l'expression groupe professionnel désigne, ce sont « des ensembles de travailleurs exerçant une activité ayant le même nom, et par conséquent dotés d'une visibilité sociale, bénéficiant d'une identification et d'une reconnaissance, occupant une place différenciée dans la division sociale du travail, et caractérisés par une légitimité symbolique. » (Demazière, Gadéa, 2009, p. 20).

L'intérêt d'une sociologie des groupes professionnels pour étudier des professions établies tient dans le fait qu'elle permet d'aborder le contenu du travail du groupe professionnel : en effet, s'intéresser à la conquête du monopole, de l'autonomie des professions établies fait passer au second plan l'activité de travail, normée comme réelle (urgences, résistances, détournements). Ce glissement sémantique permet donc un nouveau partage de la division du travail entre sociologie des professions et sociologie du travail : en instituant une sociologie des groupes professionnels, le contenu de l'activité de travail rentre dans l'analyse du sociologue. Didier Demazière et Charles Gadéa notent d'ailleurs dès l'introduction que « On ne peut étudier et connaître l'ensemble des personnes qui ont pesé de quelque manière sur les efforts produits par une occupation pour se faire reconnaître en tant que profession, sans étudier empiriquement les situations de travail et les pénétrer en profondeur. » (Demazière, Gadéa, 2009, p. 11). En cela, il s'agit de réussir à analyser ce qui se passe au niveau du groupe sans perdre de vue en quoi consiste l'activité de travail et en y intégrant les spécificités liées au contenu du travail.

Cette sociologie des groupes professionnels, qui n'exclut donc pas les professions établies, permet de questionner également les groupes problématiques, émergents ou encore hybrides. S'intéresser aux professions moins prestigieuses que les médecins, les avocats et les ingénieurs s'inscrit dans la lignée de la sociologie interactionniste qui a déjà étudié des groupes professionnels nouveaux ou à la limite du groupe professionnel : ainsi Sutherland (1937) s'est intéressé au voleur professionnel, Cressey (1932) aux danseuses payées à la danse ou encore Becker (1985) aux musiciens de jazz.

Au-delà de ce que permet d'inclure la sociologie des groupes professionnels, réfléchir en termes de groupes professionnels permet de mobiliser la notion de « professionnalisation » pour étudier les dynamiques professionnelles comme « des processus évolutifs, vulnérables, ouverts, instables. » (Demazière, Gadéa, 2009, p. 20). Ainsi les processus de professionnalisation comme ceux de déprofessionnalisation (à différencier du processus de déqualification qui peut également toucher certains groupes professionnels) peuvent être étudiés de différentes façons.

Continuités et ruptures avec la sociologie des professions classique

Penser les « groupes professionnels » présente l'intérêt d'amener des ruptures dans la conception de l'objet d'étude qu'il convient de présenter. D'une part, raisonner à partir des « groupes professionnels » prend particulièrement sens dans le contexte français dans lequel les professionnels sont majoritairement des salariés, c'est-à-dire qu'ils sont par conséquent plus ou moins éloignés de la profession libérale à l'origine des théories (fonctionnalistes notamment) des professions (Partie 1, Demazière, Gadéa). D'autre part, passer d'une sociologie des professions plus ou moins établies, à une sociologie des groupes professionnels permet une extension du domaine d'étude et donc d'étudier des groupes professionnels encore non reconnus puisque soit émergents, soit problématiques, qui sont restés jusque-là hors du champ de la sociologie des professions, et qui peuvent à présent être analysés en tant que tels (Partie 4, Demazière, Gadéa). Enfin, une dernière ligne de rupture peut être envisagée si on considère l'hétérogénéité des carrières et marchés du travail (Partie 6, Demazière, Gadéa). Au-delà du constat d'une grande disparité des trajectoires et carrières selon les groupes professionnels auxquels ils appartiennent, les auteurs de la dernière partie de l'ouvrage remarquent qu'en dehors des facteurs individuels, les inégalités de chances de carrière des professionnels obéissent à des principes organisateurs identifiables (de féminisation, de valorisation, de risques de chômage, de rétributions...).

Pourtant, cette nouvelle approche proposée par Didier Demazière et Charles Gadéa ne s'inscrit pas dans une rupture totale avec ce que défendait la sociologie classique des professions. La question de la régulation et de l'autonomie des groupes professionnels permet de faire le lien avec ce que des auteurs tels que Freidson ou Abbott (courant néo-wéberien) avaient déjà

considéré comme le propre du professionnel : le contrôle d'un territoire, l'obtention de formes de reconnaissance ou encore de formes de protection (Partie 2, Demazière, Gadéa). Ces thématiques sont largement reprises par le récent ouvrage de Valérie Boussard, Didier Demazière et Philip Milburn (2010). Parmi les formes de protection les plus courantes, les barrières à l'entrée qui passent par la socialisation et la transmission des savoirs ont une place toute particulière dans la sociologie des professions anglo-saxonne puisque, notamment, le contrôle du contenu des compétences revendiquées permet de défendre le monopole d'exercice dont se prévalent les « *professions* » par rapport aux « *occupations* ». Les contributions des deux ouvrages collectifs montrent d'ailleurs bien que la formation et la socialisation ne se réduisent pas à la transmission d'un savoir. La socialisation professionnelle (Dubar, 1991), en dotant les professionnels en devenir de connaissances mais aussi de valeurs et de représentations propres au groupe professionnel dans lequel ils s'insèrent, conduit à des conversions identitaires (Partie 3, Demazière, Gadéa). Dans cette logique de continuité, on peut considérer que les enjeux de justification et de légitimité des professionnels se rattachent dans une certaine mesure aux valeurs sociales, économiques et éthiques que doivent revêtir l'activité des professionnels dans le monde social par rapport à celle des simples travailleurs (Partie 5, Demazière, Gadéa).

Cet ouvrage dirigé par Didier Demazière et Charles Gadéa a d'ailleurs déjà suscité une filiation avec le collectif issu des recherches des membres du laboratoire Printemps « L'injonction au professionnalisme. Analyses d'une dynamique plurielle » paru en 2010 et dont l'un des coordinateurs, Didier Demazière, ainsi que plusieurs contributeurs, ont participé aux deux ouvrages. Toujours dans la continuité de la perspective interactionniste, la qualité de professionnel n'est pas définie uniquement par et pour les professionnels eux-mêmes, elle dépend des rapports de pouvoir qui se mettent en place avec les autres groupes professionnels proches, avec les autorités légitimes, les instances étatiques, les destinataires de l'activité... (Boussard, Demazière, Milburn, 2010). Considérer le groupe professionnel comme le résultat de relations de concurrence avec les autres groupes qui structurent l'environnement professionnel s'inscrit donc en lien avec les travaux d'Abbott (1988) : « ce faisant, il s'agit moins de rendre compte de l'influence d'un élément de la configuration sur le groupe, que de jeux pluriels d'influences réciproques et de combinaisons d'alliance et de luttes, d'emprunts et d'échos. » (Boussard, Demazière, Milburn, 2010, p. 167).

Pour revenir au Demazière-Gadéa, qui rassemble pas moins de 36 contributions forcément inégales, on peut se demander si un tel ensemble constitue une véritable démonstration du bien fondé du passage de la sociologie des professions à la sociologie des groupes professionnels, ou s'il reflète simplement la dynamique collective de ce domaine de recherche.

Si elle ne remet pas en cause la pertinence de cette démarche d'adaptation inspirée de la sociologie classique des professions, la prise en compte des spécificités liées à l'État-providence « conservateur-corporatiste » de la France (Esping-Andersen, 1990) – où le statut de l'emploi joue un rôle plus important qu'ailleurs – conduit à s'interroger sur les modalités et le degré de cette adaptation nécessaire pour étudier les groupes professionnels. Cela est d'autant plus vrai avec le second ouvrage dans lequel Florent Champy remet en avant la sociologie fonctionnaliste anglo-saxonne.

Une réintégration de l'héritage fonctionnaliste anglo-saxon (Champy, 2009)

Après avoir retracé l'inflexion interactionniste donnée à l'étude des groupes professionnels en France (Demazière, Gadéa, 2009), il convient de rendre compte d'une autre façon d'envisager l'étude des professions et qui consiste à articuler l'héritage fonctionnaliste aux apports interactionnistes en tenant compte des limites de chaque courant (Champy, 2009).

Le travail de Florent Champy sur le professionnalisme des architectes lui a permis de constater que les menaces qui pèsent sur l'autonomie de certains professionnels méritaient attention. Florent Champy (1998) a diagnostiqué la situation fragilisée des architectes concurrencés par des groupes tels que les urbanistes ou les ingénieurs et, à partir de là, expliqué leur repli identitaire par l'incapacité de la profession à convaincre la puissance publique et ses clients du niveau élevé de ses compétences et de l'utilité sociale de son intervention.

En partant de ses premières recherches sur les architectes et en les croisant avec la sociologie des sciences, Florent Champy montre ainsi que, si les antinomies présentées ci-avant ont permis aux interactionnistes de mettre à jour les impasses de l'approche fonctionnaliste, il n'en reste pas moins que l'approche interactionniste présente également des points négatifs.

En effet, à étudier la diversité et les différences entre les membres d'une même profession, on perd l'unité qui en fait une profession.

En explicitant les enjeux théoriques de ses premiers travaux et en remplissant parfaitement le rôle de cumulativité scientifique, Florent Champy élabore ce qu'il nomme une « troisième voie », passant par la construction d'un nouvel objet réintroduisant l'héritage fonctionnaliste dans une sociologie des professions française, plus marquée, comme nous l'avons vu, par l'interactionnisme. Il introduit la notion de « profession à pratique prudentielle ». Ces dernières professions sont définies uniquement à partir de leur contenu de travail (savoirs et autonomie) et non plus par le monopole qui entoure la profession. Pour Florent Champy, il s'agit des professions qui nécessitent la mobilisation de savoirs dans des situations d'incertitude, dans lesquelles on ne peut se contenter d'appliquer un savoir normalisé – les professions sont donc opposées aux métiers standardisés. Les médecins, les architectes, les juges, les avocats ou les enseignants entrent dans cette catégorie qui requiert donc la mise en œuvre d'une certaine autonomie. Selon Boussard, Demazière et Milburn, les dynamiques professionnelles, en tant que modifications du périmètre de l'activité de travail et du sens qui lui est donné conduisent à « des configurations spécifiques qui offrent des trames différentes pour la définition de l'autonomie professionnelle » (Boussard, Demazière, Milburn, 2010, p. 166). Ces derniers constatent un recul de l'autonomie professionnelle et en établissent les effets tout en modérant leur propos grâce à l'étude des formes de résistances ou de contournements qui, parfois, apparaissent en entraînant des recompositions des dynamiques professionnelles.

Valérie Boussard, Didier Demazière et Philip Milburn rejoignent ainsi Florent Champy sur cette question : l'autonomie n'étant pas fixée une fois pour toutes, des tactiques diverses sont mises en œuvre par les différents groupes professionnels pour acquérir comme pour conforter leur position. Selon Florent Champy, les professions à pratique prudentielle bénéficient de protections parce qu'elles sont parvenues à convaincre que la nécessité d'être protégées est dépendante des solutions pertinentes. Toutes les professions protégées ne le sont pas pour les mêmes raisons (reconnaissance d'une utilité sociale, délégation de l'État, ...). Il en ressort ainsi en fonction de ces deux variables – pratique prudentielle d'un côté et

protections de l'autre – quatre objets sociologiques différents selon Florent Champy :

- les professions à pratique prudentielle ;
- les professions assermentées ;
- les métiers, qui ne sont pas des professions, mais sont parvenus à faire fermer leur marché ;
- les « petits métiers ».

Ces derniers ne disposent ni de protection, ni de pratique prudentielle. Ils sont ceux que la sociologie interactionniste, et la sociologie des groupes professionnels française, a privilégié. Les marchés fermés et les professions assermentées constituent, quant à eux, un deuxième niveau au sein duquel des groupes professionnels bénéficient de protections malgré une pratique prudentielle marginale. Enfin, les professions à pratique prudentielle sont celles qui cumulent des protections et une liberté significative dans la façon d'appréhender les cas auxquels le professionnel a affaire. La figure du professionnel à pratique prudentielle n'est cependant pas forcément vouée à perdurer et même les professions établies ne seraient pas à l'abri des menaces.

Florent Champy revient sur les menaces qui planent sur l'autonomie professionnelle et pourraient mettre à mal cette figure. Parmi les menaces recensées, quatre peuvent être distinguées : le déclin de l'autorité des professionnels, l'accroissement du contrôle managérial, l'éloignement des lieux de régulations qui deviennent supranationaux et la normalisation des pratiques. En étant mieux informés, les clients (ou usagers ou publics) sont plus aptes à juger ce qui est bon ou non pour eux et sont donc moins enclins à s'en remettre totalement au professionnel (Freidson, 1986). L'asymétrie de connaissance qui faisait que le client suivait le jugement du professionnel (Goffman, 1968) n'est plus évidente et peut entraîner un déclin de l'autorité professionnelle. Le professionnel est cependant soumis à « d'autres injonctions de rendre des comptes, qui viennent du management et des marchés » (Champy, p. 195). En effet, l'accroissement d'un contrôle managérial exogène au groupe professionnel se fait plus prégnant et se retrouve dans « l'injonction de faire preuve de professionnalisme » (Champy, p. 195). L'idée d'injonction au professionnalisme est reprise dans le titre même de l'ouvrage collectif coordonné par Valérie Boussard, Didier Demazière et Philip Milburn ; elle revient également à dire que « les mondes du travail contemporains se caractérisent par la montée

d'exigences de professionnalisme portées de l'extérieur aux groupes et non pas introduites par les travailleurs concernés » (Boussard, Demazière, Milburn, 2010, p. 17). Par ailleurs la mise en place de régulations supranationales désarme les possibilités d'action des groupes professionnels, qui disposaient de ressources pour agir au niveau national mais se trouvent parfois démunis face à ce nouvel échelon supra-national. Enfin, la normalisation des activités économiques constitue selon Florent Champy la dernière menace. L'introduction de standards de qualité constitue une autre façon de mettre à mal l'autonomie des groupes professionnels. En réintroduisant la thématique de l'autonomie, en distinguant l'autonomie de réflexion et l'autonomie de décision, différents types de professions peuvent être mis à jour selon leurs spécificités, la place qu'elles occupent dans notre société et les raisons que cette dernière peut avoir de les défendre.

Malgré l'identification de ces menaces, il n'en reste pas moins que l'intérêt de cette « troisième voie » serait de dépasser l'opposition fonctionnaliste métier (*occupation*)-profession tout en invalidant également l'indistinction interactionniste totale. La portée heuristique de ce troisième regard reste cependant à démontrer par des enquêtes de terrains localisées sur les professions à pratique prudentielle. Ainsi, d'une certaine manière, limite et intérêt de l'ouvrage ne font qu'un puisqu'une partie de

sa portée réside dans les travaux à venir. En effet, cet ouvrage étant un manuel, il constitue davantage un programme de recherche qu'un bilan général.

Conclusion

Pour conclure, un retour sur les points d'accord des différents ouvrages semble nécessaire. En effet, la publication simultanée de ces ouvrages témoigne de la vitalité de la sociologie des professions en France et de la capacité des chercheurs qui la représentent à intégrer les traditions anglo-saxonnes sans perdre la spécificité française (dans le livre coordonné par Demazière et Gadéa, le statut ; dans le manuel de Champy, les savoirs et la sociologie des sciences). Par ailleurs, et c'est à mon sens l'un de leurs principaux apports, ils redonnent toute leur importance à l'analyse du contenu du travail, ce que – à la fois les fonctionnalistes et les interactionnistes – avaient un peu évacué de leurs recherches. Florent Champy procède ainsi à une réhabilitation du contenu du travail et notamment des savoirs et savoir-faire que les professionnels mettent en œuvre. Parmi les contributions à l'ouvrage dirigé par Didier Demazière et Charles Gadéa, plusieurs intègrent également l'activité de travail dans leur approche et n'en font que mieux ressortir la variété des dynamiques professionnelles.

Bibliographie

- Abbott A.** (1988), *The System of the Professions. An Essay of the Division of Expert Labour*, Chicago, Chicago University Press.
- Becker H. S.** (2002) [1962], « La nature d'une profession », in Becker H. S. *Le Travail sociologique. Méthode et substance*, Fribourg, Academic Press Fribourg – Ed. Saint Paul.
- Becker H. S.** (1985), *Outsiders. Études de sociologie de la déviance*, Paris, Métailié.
- Boussard V., Demazière D., Milburn Ph.** (2010), *L'injonction au professionnalisme. Analyses d'une dynamique plurielle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes.
- Bucher R., Strauss A.** (1961), « Professions in Process », *American Journal of Sociology*, vol. 66, n° 4, p. 352-334 [traduit sous le titre « La dynamique des professions », in Anselm Strauss, 1992, La trame de la négociation. Sociologie quantitative et interactionniste, textes réunis et présentés par Isabelle Bazsanger, Paris, L'Harmattan, p. 67-86].
- Carr-Saunders A. M. & Wilson P. A.** (1933), *The Professions*, Cambridge, Oxford University Press.
- Champy F.** (1998), *Les Architectes et la Commande publique*, Paris, PUF « Sociologies ».
- Champy F.** (2009), *La Sociologie des professions*, Paris, PUF.
- Cressey P. G.** (1932), *The Taxi Dance Hall: a Sociological Study in Commercial Recreation and City Life*, Chicago, Chicago University Press.
- Demazière D., Gadéa C.** (2009), *Sociologie des groupes professionnels, Acquis récents et nouveaux défis*, Paris, La Découverte.
- Dubar C.** (1991), *La Socialisation. Construction des identités sociales et professionnelles*, Paris, Armand Colin.
- Esping-Andersen G.** (1990), *Les Trois mondes de l'État-providence*, Paris, PUF.
- Freidson E.** (1986), *Professional Powers: A Study of the Institutionalization of Formal Knowledge*, Chicago, University of Chicago Press.
- Hughes Everett C.** (1996), *Le Regard sociologique*, Paris, Éditions de l'EHESS.
- Gadea C.** (2010), « Questions pour une socio-histoire de la sociologie des groupes professionnels en France », in Lescure E. de, Frégné C., *Les Métiers de la formation. Approches sociologiques*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, p. 23-40.
- Goffman E.** (1994) [1968], *Asiles, Étude sur la condition des malades mentaux*, Paris, Éditions de Minuit.
- Johnson T.** (1972), *Professions and Power*, Londres, Macmillan.
- Larson M. S.** (1977), *The Rise of Professionalism. A Sociological Analysis*, Berkeley, University of California Press.
- Le Bianic T., Vion A.** (2008), *Action publique et légitimités professionnelles*, Paris, LGDJ « Droit et société, n° 48 ».
- Paradeise C.** (1984), « La marine marchande française : un marché du travail fermé ? », *Revue française de sociologie*, vol. 25, n° 3, p. 352-375.
- Paradeise C.** (1988), « Les professions comme marchés du travail fermés », *Sociologie et sociétés*, vol. 20, n° 2, p. 9-22.
- Parsons T.** (1939), « The Professions and Social Structure », *Social Forces*, vol. 17, n° 4, p. 457-467.
- Parsons T.** (1955), *Éléments pour une sociologie de l'action*, Paris, Plon.
- Sutherland E. H.** (1937), *Professional Thief: by a Professional Thief*, Chicago, Chicago University Press.
- Wilenski H.** (1964), « The Professionalization of Everyone? », *American Journal of Sociology*, 2, p. 137-158.